

EPSM : pression financière sur les médicaments

Le litige autour du groupement hospitalier de territoire en Sarthe se durcit. L'ARS ne paie plus les fournisseurs de médicaments de l'Établissement public de santé mentale.

Bientôt plus de médicaments pour les patients de l'Établissement public de santé mentale ? La question se pose avec le nouvel épisode du bras de fer qui oppose l'ex-hôpital psy à l'Agence régionale de santé (ARS), au sujet du groupement hospitalier de territoire (GHT).

Deux ans de conflit

Depuis bientôt deux ans, l'Établissement public de santé mentale (EPSM) refuse d'intégrer cette structure, qui vise à fusionner l'ensemble des établissements publics de santé du département. Direction et syndicats sont sur la même ligne. Pour plusieurs raisons : risques de suppressions d'emplois, diminution de l'offre de soins, perte d'identité de la spécificité de la psychiatrie.

Préférant voir son établissement devenir membre associé, plutôt qu'intégré, Vincent Thomas, directeur de l'EPSM, n'a donc pas signé la convention constitutive du GHT, synonyme d'absorption. De son côté, l'ARS a inscrit unilatéralement l'EPSM au GHT de la Sarthe.

Dix recours devant le tribunal

La justice a été saisie. Entre la direction, le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et les trois organisations syndicales représentant le personnel (CGT, FO et Sud), la bagatelle de dix recours ont été déposés devant le tribunal administratif de Nantes. Qui, pour l'heure, n'a pas tranché.

Aujourd'hui, l'ARS semble vouloir passer en force, sans attendre la décision du juge. La Trésorerie générale a suspendu les mandats de paiement des médicaments de l'EPSM. Les robinets sont fermés, depuis le 1^{er} janvier, date à laquelle prenait effet la mutualisation des achats, dont



Sur le site d'Allonnes, un système permet de garantir la traçabilité du médicament. Les syndicats s'inquiètent des conséquences du bras de fer avec l'Agence régionale de santé.

les médicaments, des membres du GHT.

Laboratoires pas payés

« Comme les fournisseurs, les labos, n'ont pas été payés depuis le début de l'année, et ils risquent de ne plus approvisionner l'EPSM en médicaments, s'inquiète l'intersyndicale, pour qui cette prise en otage, vise à faire pression sur l'EPSM. Dans ce litige, l'État est prêt à mettre en danger les patients et le

personnel, pour faire plier l'EPSM. Nous sommes scandalisés par ce chantage de l'État qui n'hésite pas à priver de soins la population sarthoise. »

« C'est pervers »

Sachant que les stocks de médicaments ne permettent pas de tenir plus de deux semaines, le personnel, déjà secoué par les fermetures de lits et la dégradation des conditions de travail, déplore une politique du fait

accompli. « C'est pervers. Soigner, c'est notre boulot. Et le directeur est pris à la gorge », soupire une soignante.

Un collègue va dans le même sens : « Comment faire, face à une personne schizophrénique qui suit un traitement depuis longtemps. Elle ne pourra plus vivre normalement. Pense-t-on à la souffrance morale d'un malade envahi par ses hallucinations ? Sans parler du risque de passage à l'acte. »

Jérôme LOURDAIS.

1 400 C'est le nombre de personnes employées par l'Établissement public de santé mentale.

L'Agence régionale de santé se défend de toute volonté de nuire

Contactée par la rédaction, l'Agence régionale de santé (ARS) a souhaité s'exprimer sur ce conflit qui l'oppose à l'EPSM.

« De manière isolée, l'établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM) a refusé d'adhérer au groupement hospitalier de territoire (GHT) de la Sarthe, situation unique en Pays de la Loire. De nombreux échanges entre le directeur de l'établissement et l'ARS ont

découlé de cette posture », se défend l'ARS, qui rappelle que les procédures engagées devant le tribunal administratif de Nantes sont non suspensives.

« De fait, l'EPSM fait partie du GHT de la Sarthe, à compter du 1^{er} juillet 2016, ajoute l'Agence régionale de santé, qui considère, qu'à ce titre, la fonction achat de l'établissement (dont les médicaments) est mutualisée à l'échelle du GHT et

portée par l'établissement support (le CH du Mans). »

L'agence affirme avoir alerté par courrier (le 3 juillet 2017) le directeur de l'EPSM, quant aux conséquences de son refus d'intégrer le GHT, et plus particulièrement « en termes d'approvisionnement ».

L'ARS déplore donc l'absence de réponse du directeur de l'EPSM et affirme qu'elle reste à la disposition de l'établissement pour « élaborer

des procédures permettant d'assurer la sécurité des patients et de maintenir la qualité de leur prise en charge ».

En clair, l'agence ne réglera la facture que si l'Établissement public de santé mentale accepte de rejoindre le GHT. Au moins jusqu'à la prise de décisions du tribunal administratif de Nantes, qui pourra donner raison à l'une ou à l'autre de ces deux parties, qui semblent irréconciliables.

Le bras de fer entre l'État et l'EPSM

L'hôpital psychiatrique d'Allonnes ne veut pas intégrer le groupement hospitalier de territoire. L'État suspend le paiement des médicaments commandés depuis le 1^{er} janvier.



La crise s'intensifie entre l'État et l'établissement public de santé mentale (EPSM) d'Allonnes.

Photo archives ML - Hervé PETITBON

Alix FROISSART
alix.froissart@maine-libre.com

C'est ce qu'on appelle mettre le couteau sous la gorge. L'État a suspendu le paiement des médicaments commandés depuis le 1^{er} janvier par l'établissement public de santé mentale d'Allonnes (EPSM). Les médicaments pourraient manquer dans les prochains jours, mettant en danger la santé des patients. Le bras de fer s'intensifie entre l'établissement allonnais et l'Agence régionale de santé. L'ARS, qui représente l'État, veut lui faire rejoindre le groupement hospitalier de territoire (GHT), qui vise à fusionner les établissements publics de santé

sartheois. L'EPSM souhaite de son côté être associé à ce groupement et non pas intégré, afin de conserver son indépendance. Il plaide pour une politique de psychiatrie hors les murs. C'est le sens de la décision prise en 2016 par la communauté hospitalière.

Les recours ne sont pas suspensifs

Pour autant, l'Agence régionale de santé a inscrit l'hôpital psychiatrique d'Allonnes à ce groupement. Plusieurs recours ont été déposés devant le tribunal administratif par les syndicats, la direction et le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. Mais ils ne sont

pas suspensifs : « De fait l'EPSM fait partie du GHT de la Sarthe à compter du 1^{er} juillet 2016 », souligne l'Agence régionale de santé. « À ce titre la fonction achat de l'établissement (dont les médicaments) est mutualisée à l'échelle du GHT et porté par l'établissement support (le centre hospitalier du Mans). »

« Il a pris ce risque »

L'Agence régionale de santé affirme qu'elle a alerté le directeur de l'établissement allonnais du risque concernant l'approvisionnement en médicaments : « Il a pris ce risque, qui se manifeste aujourd'hui. L'ARS reste à disposition de l'EPSM pour élaborer des procédures permettant

d'assurer la sécurité des patients et de maintenir la qualité de leur prise en charge. Elle prendra toutes les mesures nécessaires en conséquence. » En lui coupant les vivres, l'Agence régionale de santé passe en force et met la pression à l'établissement allonnais, selon l'intersyndicale CGT-FO-SUD. Cette dernière « dénonce fermement cette « prise en otage ». Nous sommes scandalisés par ce chantage de l'État qui n'hésite pas à priver de soins la population sartheoise ». Les syndicats envisagent des actions de protestation. Quant à la direction de l'hôpital, elle ne souhaite pas s'exprimer pour le moment.